



Collège LAMARTINE

CAMBRAI

DOSSIER DE CANDIDATURE

Année scolaire 2022/2023

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) :

- Escalade
- Course d'orientation
- VTT





Dossier de candidature

Renvoi-dépôt du dossier au collège pour le lundi 2 mai 2022

Tests physiques extérieurs le samedi 7 mai 2022 entre 8h et 12h (devant l'entrée du gymnase Léo Lagrange).

Ce dossier est obligatoire pour toute demande de candidature et comprend :

- Les bulletins périodiques et validation de compétences (INDISPENSABLE) :
joindre les photocopies de l'année en cours. Semestriel ou trimestriel selon les écoles.
- Une lettre d'engagement du/des responsable(s) légal/légaux (cf ANNEXE A).
- l'autorisation du droit à l'image signée (cf ANNEXE B).
- Le règlement de la section sportive signé par les parents, élèves (cf ANNEXE C)
- Une fiche de renseignements sportifs (cf ANNEXE D).
- Une fiche de validation des compétences par le professeur des écoles (cf ANNEXE E).
- Un rappel des modalités d'engagement le mercredi après-midi (cf ANNEXE F).
- Lettre de l'entraîneur sportif de club, s'il y a lieu.

- Les critères de recrutement :

- Profil scolaire, sérieux, volonté, solidaire
- Potentiel de progression, projet sportif, motivation, assiduité, pratique effective d'une APPN, disponibilité et investissement dans les rencontres du mercredi après-midi...
- Tests physiques qui seront organisés le samedi 7 mai 2022 *

Le recrutement se fait au niveau 6°.

Une fois recruté, les exigences pour la famille et le (la) jeune sont nombreuses. Un investissement important est réclamé par cette formation : 2 à 3h de pratique hebdomadaire selon les niveaux (de 15h25 à 17h15 en 6e/5e et de 15h25 à 17h15 voire 18h ponctuellement en 4e/3e lors de la pratique du VTT en début et fin d'année scolaire), le tout dans le cadre de l'enseignement obligatoire, au sein de l'Education Nationale, ainsi qu'un investissement obligatoire (3 fois par trimestre au minimum) le mercredi après-midi dans le cadre de l'Association Sportive du collège (ANNEXE F). Il s'agit d'un investissement conséquent demandé aux jeunes élèves, qui peut avoir un impact sur les activités extra-scolaires, notamment le mercredi. Cela demande organisation, rigueur, volonté et autonomie, dans le but d'atteindre les objectifs et les compétences visées. Un élève qui ne se rendrait donc pas disponible dans les créneaux concernés, serait exclu de la Section Sportive.

**** En cas d'incapacité d'organisation de cette journée de test au regard du contexte sanitaire qui sera en vigueur à la date prévue, le recrutement à la section se fera par la lecture de ce dossier et la validation des compétences faite par le professeur des écoles. Ces dossiers seront évalués par tous les enseignants d'EPS du collège. De plus, cette matinée de tests s'effectue de manière réciproque : un enfant qui se rendrait compte finalement que les activités proposées dans le cadre de la section ne lui sont pas adaptées, pourrait faire une demande d'annulation de sa candidature par simple courrier à adresser au collège Lamartine dans les plus brefs délais ou sur notre boîte mail appnlamartine@gmail.com avant le mardi 10 mai matin.***

Section Sportive APPN
Collège Lamartine - Cambrai

Engagement du (des) représentant(s) légal (légaux)

Je soussigné (Madame, Monsieur)

Représentant légal de : Nom :
 Prénom :
 Sexe : M F Date de naissance :

Demeurant :

.....
.....

- Certifie que l'enfant ne présente aucune contre-indication physique à la pratique des tests de la section et sollicite son admission en section sportive scolaire APPN au collège Lamartine de Cambrai.
- J'autorise les organisateurs à sortir de l'établissement en VTT avec mon enfant sur un parcours connu (8km environ) de l'administration afin de pouvoir réaliser les tests.
- S'engage à participer à un maximum de rencontres UNSS, à participer aux activités pratiquées (Cross, escalade, VTT, Course d'Orientation), ces dernières se déroulant régulièrement le mercredi après-midi. Cet engagement servira également à l'évaluation de compétences acquises durant le cycle et sera un critère de l'investissement pour la reconduction en section l'année suivante.

Date et signature :

Mère

Père

Représentant légal

Nom :
Prénom :
Adresse :

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Téléphone :

Code postal :
Ville :
Téléphone :

Commentaires et observations éventuelles :

AUTORISATION DROIT SUR L'IMAGE

J'autorise mon fils/ma fille à être filmé(e)/photographié(e) pour une utilisation pédagogique et une diffusion sur les pages Facebook et Instagram de la section sportive, reportages du collège ou journal du collège

Date et signature de parents

Signature de l'élève

Règlement de la section sportive scolaire APPN

Objectifs de la section :

Cette option vise à permettre aux élèves de développer leurs connaissances et des compétences spécifiques aux activités physiques de pleine nature et au respect des autres :

- 1- Développer le goût de l'effort et acquérir une culture d'équipe.
- 2- S'ouvrir sur l'extérieur et développer leur autonomie (comportement sécuritaire).
- 3- Evoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne.
- 4- Contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.
- 5- Devenir un individu compétent et polyvalent dans des sports de pleine nature variés (escalade, VTT, course d'orientation...).
- 6- Acquérir un savoir théorique et pratique sur les gestes de secours (passage du PSC1).
- 7- Prendre part aux entraînements et compétitions UNSS du mercredi après-midi des activités pratiquées en section sportive.
- 8- Développer un niveau de performance correspondant au maximum de ses capacités.

Quelques informations

- Les élèves intégrant cette section sportive scolaire APPN seront regroupés au sein d'un groupe classe le temps de la pratique de la section.

- L'emploi du temps est aménagé pour libérer une plage d'entraînement de **2 heures effectives, et de 3h à partir de la 4^{ème}, de la rentrée aux vacances d'automne et des vacances de printemps à la fin de l'année scolaire.**

- Les entraînements ont lieu au gymnase Léo Lagrange en ce qui concerne l'escalade et la course d'orientation, ou à défaut dans des lieux ou parcours signalés à l'avance à l'administration

- Les élèves participent aux championnats UNSS d'excellence pour les activités raid multi activités et sports enchaînés (niveau district, départemental, académique voire national) le mercredi après-midi.

- Les élèves s'engagent à avoir une **attitude irréprochable** dans le respect de soi et des autres au cours de la section mais également à chaque moment de sa présence au sein de l'établissement.

- Les élèves passent un "**contrat moral**" avec le collègue et s'engagent à fournir des efforts sur le plan de la vie scolaire, de leur présence, du travail tant en classe qu'à la maison. La participation aux entraînements de la section sportive, est sous tendue au respect de cet engagement initial. Dans le cas contraire, l'élève restera au collège afin de faire ses devoirs en permanence.

- Les élèves inscrits **s'engagent** pour toute la durée de leur scolarité au collège. Néanmoins, les enseignants se réservent le droit de renouveler ou non la participation de l'enfant d'une année sur l'autre si les critères cités ci-dessus ne sont pas respectés.

- Les élèves candidats savent que tous les élèves ne pourront pas être retenus et que cela n'engendre en rien un jugement de valeur sur ce qu'ils sont en tant qu'élève ou individu. De plus, les élèves non retenus pourront participer aux compétitions du mercredi et s'épanouir en pratiquant les activités de pleine nature au sein du collège.

- Selon le contexte sanitaire qui sera en vigueur à la date des tests, nous adapterons le protocole en privilégiant le déroulé des tests en extérieur. Le port du masque, la désinfection des mains et la distanciation physique seront de rigueur.

Pris connaissance et accepte les conditions de pratique.

Signature :

L'élève

Madame

Monsieur

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

ANNEXE D

NOM : Prénom : CLASSE :

As-tu participé à des rencontres USEP avec ton école ? OUI NON

Sais-tu nager (50 m sans matériel et sans te tenir aux bords) ? OUI NON

Es-tu licencié(e) dans un club ? OUI NON

Si oui, lequel et à quel niveau ?.....

Depuis combien d'années pratiques-tu ?.....

Combien d'heures d'entraînements as-tu par semaine ?.....

Sur quel créneau horaire auront lieu tes entraînements pour l'année 2022-2023 ?.....

As-tu le PSC1 (diplôme des premiers secours) ? OUI NON

Sais-tu faire du VTT (8 km roulés en continu hors route) ? OUI NON

Suis-tu une formation d'arbitrage/juge ? OUI NON

Pratiques-tu un autre sport en club ou activité artistique ?.....

Si oui, lequel ?..... Depuis combien d'années ?.....

Pourquoi veux-tu t'inscrire en Section Sportive de pleine nature ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CADRE RESERVE au professeur d'EPS :

.....
.....
.....
.....

Fait à : par : qualité :

Validation des compétences par le professeur des écoles (A rendre sous enveloppe au dossier)

ANNEXE E

Nom du professeur:

Ecole :

Compétences Palier 2 socle commun	Acquis	En cours	Non acquis	Cadre administratif
- Identifier sur des cartes, à différentes échelles, des espaces et des lieux. - Savoir utiliser des cartes à différentes échelles pour situer les repères géographiques étudiés. - Savoir utiliser les principaux termes du vocabulaire spécifique lié aux notions et aux espaces étudiés.				
Respecter les règles de la vie collective - Connaître et respecter les règles élémentaires d'organisation de la vie scolaire et de la vie sociale, - Connaître les règles élémentaires d'organisation de la vie publique, de la démocratie				
Respecter tous les autres, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons - Connaître et respecter les règles de la mixité. - S'abstenir de tout comportement violent, sexiste ou raciste				
Respecter des consignes simples, en autonomie - Comprendre une consigne simple et la reformuler. - Réaliser sans aide une tâche scolaire répondant à la consigne donnée				
Être persévérant dans toutes les activités Mobiliser ses connaissances et ses compétences pour : - s'engager dans une tâche à accomplir ; - se situer dans la réalisation de la tâche pour mener un travail à son terme.				
Commencer à savoir s'auto évaluer dans des situations simples - Apprécier la réalisation d'un travail personnel et son adéquation avec la consigne donnée. - Identifier ses points forts et ses points faibles et quelques-unes de ses lacunes. - Se situer dans les étapes d'un parcours d'apprentissage défini par l'enseignant				
S'impliquer dans un projet individuel ou collectif				
Se respecter en respectant les principales règles d'hygiène de vie ; accomplir les gestes quotidiens sans risquer de se faire mal				
Réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation				
Se déplacer en s'adaptant à l'environnement				

Remarques de l'enseignant de CM2 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait le / / 202...

Signature :

Madame, monsieur,

ANNEXE F

Comme stipulé dans le dossier d'inscription de la section sportive APPN du collège Lamartine que vous avez lu, complété et signé à l'entrée de votre enfant en 6ème, nous vous **RAPPELONS** que l'engagement d'un élève dans cette section sportive est soumis à une participation régulière **OBLIGATOIRE** aux **entraînements et compétitions UNSS des mercredis après-midi** concernant les activités en lien avec la section, et ce, en complément des entraînements programmés dans l'emploi du temps hebdomadaire des élèves.

Malheureusement, nous constatons chaque année que cet engagement n'est pas respecté par tous.

C'est pourquoi nous sommes dans l'obligation d'instaurer à partir de cette rentrée scolaire 2021/2022 un système de quotas : un élève inscrit en section sportive se devra d'assister **au minimum à 3 entraînements et/ou compétitions PAR TRIMESTRE organisés dans le cadre de l'UNSS le mercredi après-midi**. A la fin de chaque trimestre, un élève n'ayant pas rempli son quota trimestriel **sera temporairement exclu** de la section sportive et **devra obligatoirement aller en permanence** durant ses horaires habituels d'entraînement en semaine (ceux inscrits dans son emploi du temps), et ce, **jusqu'à ce qu'il rattrape LA TOTALITE du nombre de séances** qu'il n'aurait pas faites.

Il est évident qu'un élève dispensé d'activités physiques avec certificat médical à l'appui se verrait aménager son quota au prorata de son incapacité temporaire.

De plus, un élève qui n'aurait pas atteint ses quotas en fin d'année sera définitivement exclu de la section sportive pour les années suivantes.

Enfin, un planning sera affiché (au collège, au gymnase et sur la page Facebook de la section sportive), pour chaque période de vacances à vacances, permettant ainsi aux élèves et aux familles d'avoir une visibilité à moyen terme pour la programmation de leurs mercredis.

L'équipe EPS du collège LAMARTINE